

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction Départementale de
la Protection des Populations

Antenne :
Services vétérinaires

Service environnement
et enjeux éthiques

Erdre Active la Bérangerais
2, rue de Thessalie
BP 4209
44242 La Chapelle-sur Erdre

Dossier suivi par : Roland FOURNY

Mél : ddpp-se@loire-atlantique.gouv.fr

A Réf. : 1002510
D Réf. : EN1003484

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement

La Chapelle sur Erdre, le 23 novembre 2010



CODERST

Séance du mois de décembre 2010

Dossier : EARL FAISANDERIE de la NORMANDIERE, le Favet, 44650 CORCOUE SUR LOGNE
ELEVAGE DE VOLAILLES SOUMIS A AUTORISATION.

Rapport : Roland FOURNY, inspecteur des installations classées

L'EARL FAISANDERIE de la NORMANDIERE située au lieu-dit « le Favet » à CORCOUE SUR LOGNE autorisée par arrêté préfectoral du 10 juin 1997 à exploiter un élevage de 53000 animaux-équivalents volailles, a réalisé un Bilan de Fonctionnement, conformément à l'arrêté ministériel du 29 juin 2004.

I - CLASSEMENT DE L'EXPLOITATION

Cet élevage avicole est classé dans les installations soumises à autorisation sous le n° 2111-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Aujourd'hui, les effectifs maximum mis en place sont de 53000 poulets soit 53000 animaux-équivalents volailles.

L'exploitation relève de la directive 2008/1/CE du parlement européen et du conseil du 15 janvier 2008 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution (IPPC) car elle compte plus de 40000 places de volailles lorsqu'elle met en place des poulets ou des pintades. Cette réglementation a pour conséquence l'obligation de mettre en oeuvre les Meilleures Techniques Disponibles (MTD).

II - PRESENTATION DE L'ELEVAGE

L'EARL FAISANDERIE de la NORMANDIERE exploite 5 bâtiments avicoles sur litière pour une superficie totale de 2500 m² à « Le Favet » sur la commune de CORCOUE SUR LOGNE.

L'EARL FAISANDERIE de la NORMANDIERE est constituée de deux associés : Messieurs POUVREAU Frédéric et Sylvain.

L'EARL FAISANDERIE de la NORMANDIERE bénéficie d'un arrêté préfectoral en date du 10 juin 1997 pour 53000 animaux-équivalents volailles au nom de Monsieur POUVREAU Gabriel (père des exploitants actuels). Les effectifs sont inchangés à ce jour.

Les habitations des tiers les plus proches se trouvent à moins de 100 mètres des bâtiments d'élevage (9 et 30m).

L'alimentation en eau se fait à partir d'un forage et du réseau public (en secours), la qualité chimique et bactériologique de l'eau du puits est contrôlée une fois par an.

Les cadavres sont stockés dans un congélateur dans l'attente du passage de l'équarrisseur.

Les déchets sont stockés et recyclés dans le respect de la réglementation en vigueur.

Pour la lutte contre l'incendie, il existe une réserve d'incendie à 42 mètres du premier bâtiment d'élevage, chaque bâtiment est équipé d'un extincteur.

III- Le plan d'épandage :

La mise à jour du plan d'épandage a été réalisée à l'occasion du Bilan de Fonctionnement, la Surface Directive Nitrate (SDN) du plan d'épandage est de 62,16 hectares exploités par l'EARL FAISANDERIE de la NORMANDIERE. Le reste des fumiers est repris par le GIE l'EVEIL, qui exploite une unité de compostage dans le département de la VENDEE.

La fertilisation organique en azote et en phosphore est inférieure ou égale aux besoins des cultures pratiquées .

Après exportation la charge en azote organique est de 69,7 kg par hectare et par an, la charge en phosphore est de 54,9 kg par hectare et par an.

De plus, aucun sol ne restera nu pendant l'hiver et des bandes enherbées sont présentes au bord des cours d'eau en application du 4eme programme d'actions de la directive Nitrates.

IV - PROPOSITIONS DE L'INSPECTEUR DES INSTALLATIONS CLASSEES

En application de l'Arrêté Ministériel du 29 juin 2004 (JO du 15/08/2004) relatif au bilan de fonctionnement décennal. Un bilan des accidents et incidents était joint au dossier, aucun incident notable n'a été relevé.

Une inspection a été réalisée le 17 mai 2010, il a été constaté que l'exploitation est très bien tenue.

En conclusion, compte tenu du bilan décennal et compte tenu des effectifs présents sur le site d'élevage « le Favet » sur la commune de CORCOUE SUR LOGNE exploité par L'EARL FAISANDERIE de la NORMANDIERE, je vous propose de vous prononcer sur le projet d'arrêté préfectoral d'autorisation ci-joint pour 53000 animaux-équivalents volailles.

Un nouveau bilan de fonctionnement devra être réalisé en 2020 en application de l'Arrêté Ministériel du 29 juin 2004.

Il faut noter, que compte tenu de l'urbanisation croissante autour de l'élevage situé au « Favet », les éleveurs ont prévu de le transférer sur un autre site en 2012, ce nouvel élevage fera l'objet d'un dossier de demande d'autorisation et d'une enquête publique.

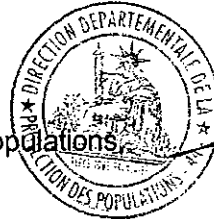
L'Inspecteur des Installations Classées,

Roland FOURNY.

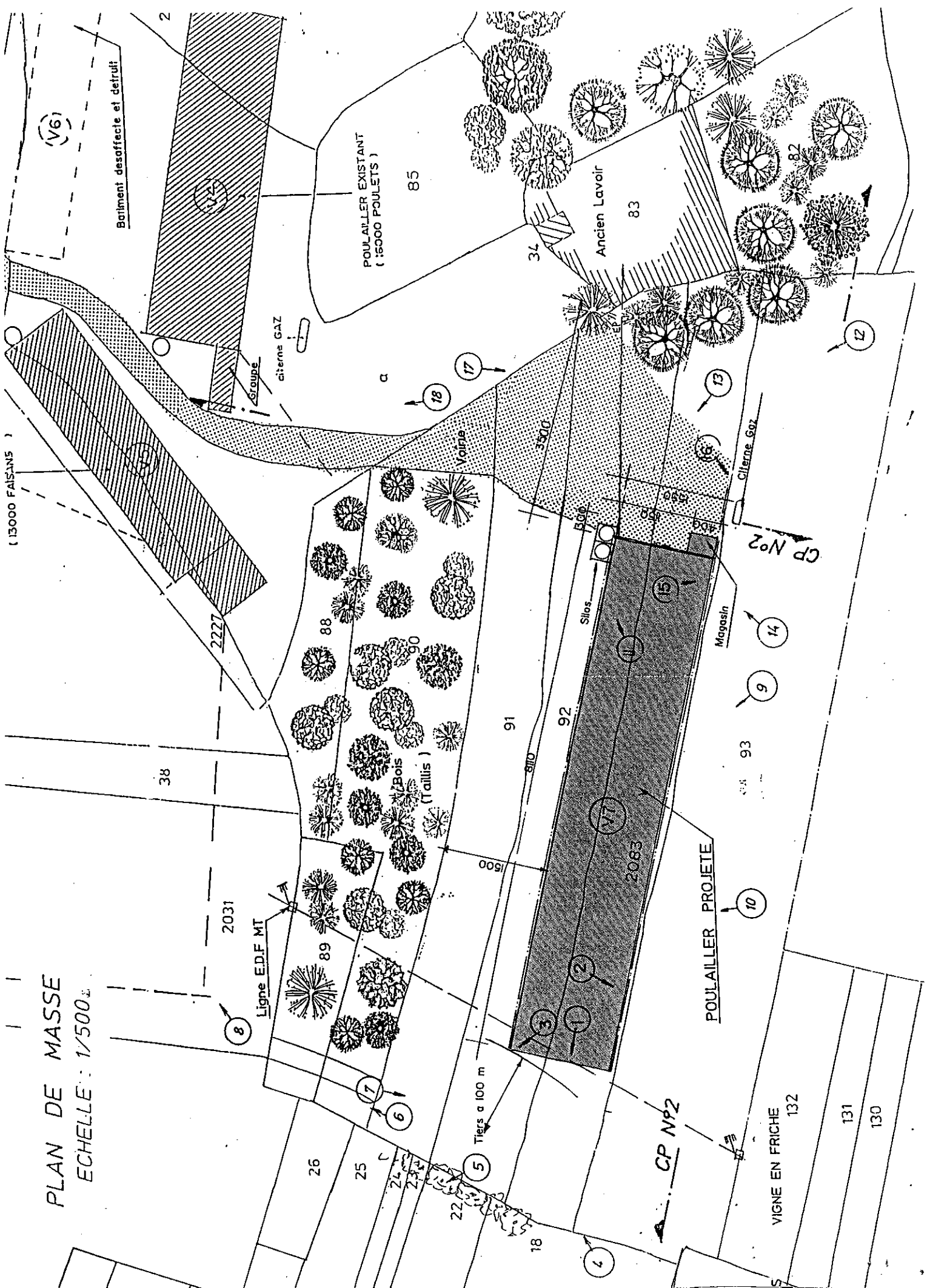
Vu et transmis,

Pour le Directeur Départemental de la Protection des Populations,

J. FADAT.



PLAN DE MASSE
 ECHELLE : 1/500



Bâtiment désaffecté et détruit

POULAILLER EXISTANT
 (16000 POULETS)

Ancien Lavoir

groupe

citerne GAZ

Vigne

Silos

Magasin

POULAILLER PROJETE

citerne Gaz

CP N°2

CP N°2

VIGNE EN FRICHE

132

131

130

2031

Ligne EDF MT

2063

Tiers à 100 m

1500

810

1500

2227

38

26

25

24

23

22

18

5

7

6

89

88

90

91

92

93

94

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

(13000 FAISANS)

(V6)

2

18

17

12

82

83

85

34

13

14

9

93

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

18

22

23

24

25

26

27

28

29

30

31

32

33

34

35

36

37

38

39

40

41

42